

## NOTE DE PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE

### CFU 2025

*L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*Le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion.*

*A présent, le Maire (ordonnateur) et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le CFU. Celui-ci présente une information financière rationalisée et simplifiée. Sa confection est entièrement dématérialisée.*

*Le CFU présente à la fois les données d'exécution budgétaire de l'année et les informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.*

*La présente note relate de façon synthétique les résultats comptables de l'exercice 2025.*

*Le CFU 2025 est présenté au vote du Conseil Municipal du 17 février 2026. La maquette complète du CFU 2025 ainsi que la présente note, sont consultables, au secrétariat de la Mairie, aux horaires habituels d'ouverture.*

## SOMMAIRE

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Généralités et vue d'ensemble
- b) Les dépenses
- c) Les recettes
- d) Le résultat de fonctionnement

### II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Généralités et vue d'ensemble
- b) Les dépenses
- c) Les recettes
- d) Le résultat et les Restes à Réaliser (RAR)

### III – LA SITUATION FINANCIERE au 31/12/25

- a) Ratios d'analyse
- b) Ratios obligatoires et moyennes par strates

**La section de fonctionnement** retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé au remboursement du capital emprunté et également à l'autofinancement des investissements.

**La section d'investissement** retrace les opérations d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différentes opérations permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à la valorisation de son patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités et vue d'ensemble

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 subissent une hausse importante : +15,14 % tandis que les recettes augmentent de 12,71 %.

En effet, même si certains postes de dépenses ont baissé sur 2025, d'autres ont considérablement augmenté. De ce fait, le taux d'autofinancement dégagé pour l'année à venir est moins important que les années précédentes.

La progression plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement que les recettes accentue l'»effet ciseaux » et a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée et la situation financière de la collectivité.

VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DEPENSES</b>	2 759 504	2 950 907	3 035 667	3 300 619	3 800 235
Var DEP n-1	+12,07 %	+6,94 %	+2,87 %	+8,72 %	+ 15,14 %
<b>RECETTES</b>	3 410 790	3 542 385	3 758 302	3 818 171	4 303 445
Var REC n-1	+4,77 %	+3,86 %	+6,09 %	+1,59 %	+ 12,71 %

DRF 3 007 580

RRF 3 884 764

*DRF et RRF = Dep et Rec réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordres et de cession)*

### b) Les dépenses

**L'augmentation globale des dépenses de fonctionnement est donc de 15,14% en 2025 (+ 490.616 €).**

**Le chapitre des charges à caractère général** qui sont composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, des flux de carburants/Electricité/Gaz/Eau, des contrats d'entretien et des prestations de services tels que la fourniture des repas du restaurant scolaire, **est en légère baisse (-0.91%)** :

- Les dépenses d'électricité et de gaz ont respectivement baissé de 10,2 % et de 20,5 % en 2025. Cette baisse s'explique du fait de la baisse des coûts d'une part, mais aussi de la suppression au 2<sup>ème</sup> semestre des modulaires de l'école très énergivores, et de la vigilance demandée aux utilisateurs des équipements municipaux quant au chauffage et éclairage.
- Les dépenses d'entretien de terrain, d'honoraires, d'animation, mais aussi les redevances pour services rendus (*auto d'urba désormais directement traitées par les services de la Mairie*), sont en baisse sur 2025.
- Le poste des locations de matériel et de mobilier est un poste de dépenses important et en nette augmentation sur 2025 malgré la suppression des locations d'équipements provisoires du chantier de l'école sur la fin de la période budgétaire.
- Les autres postes en augmentation sont les prestations de services diverses (*Repas Rest scol entre autres*), les fournitures de petits équipements, les dépenses d'entretien de bâtiments, de voirie et de réseaux, les frais de nettoyage des locaux (*changeement prestataire*).

**Les charges de personnel sont en hausse de 3,03 % par rapport à 2024 (+ 41.949 €).** Ce taux d'augmentation se maintient au même niveau qu'en 2024 et s'explique essentiellement du fait :

- De l'augmentation au 01/01/2025 du taux de la PP de la CNRACL (+ 16.000 €)
- De la pérennisation sur l'année complète de 2 postes d'Adjoints techniques pour le service Entretien/Perisco.
- Des recrutements d'auxiliaires en remplacement des personnels titulaires indisponibles, notamment pour les services techniques, ainsi que d'agents saisonniers pour ce même service.
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la filière Police Municipale au 01/01/2025 et d'une révision du RIFSEEP pour les autres filières.
- Du Paramètre GVT 2025 (Glissement Vieillesse Technicité)

Cette hausse a quand même pu être limitée du fait du non-replacement immédiat du départ à la retraite d'un Adjoint Administratif au 01/09/2025 et du remplacement uniquement partiel et ponctuel d'un Adjoint Administratif en CLD.

**Les autres charges** comprenant les amortissements, les charges financières, les subventions, les contributions diverses et les indemnités d'élus évoluent de 45,84 % par rapport à 2024. Cependant, l'évolution réelle hors dépenses d'ordre budgétaire dues à l'opération de vente des modulaires (*moins-value comptable*) **n'est que de + 4,65 %**.

VARIATIONS SUIVANT CATEGORIES DE DEPENSES					
	2021	2022	2023	2024	2025
Charges générales	726 176 (+14 %)	821 057 (+13,1 %)	828 914 (+0,96 %)	899 118 (+8,47%)	890 993 (-0,91 %)
Charges de personnel	1 265 322 (+11,6%)	1 243 612 (-1,7 %)	1 340 543 (+7,79 %)	1 385 425 (+3,34 %)	1 427 374 (+3,03 %)
Autres charges	768 006 (+11%)	886 237 (+15,4 %)	866 210 (-2,26 %)	1 016 076 (+17,3%)	1 481 868 (+45,84%)

Hors opérations d'ordre vente  
modulaires = 1 063 211 soit + 4,65 %

### c) Les recettes

**Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 12,71 % en 2025 (+ 485.274 €).**

**Les remboursements de charges de personnel et les autres produits exceptionnels** résultant des indemnisations par les assurances sont plus importants de 13,8 % du fait des remboursements de salaires des agents titulaires en position de CLM, CLD ou CMO.

**Les produits des services**, regroupant la restauration scolaire et le service de garderie, les autres redevances sont quasiment stables (légère baisse de 0,58 %).

**Les produits des impôts et taxes sont stables avec une très légère augmentation de 0,19%** : le produit des Contributions directes a augmenté de 3,08% (soit + 55.694€), tandis que le produit des taxes sur les droits de mutations a diminué de 13%. D'autre part, en 2025, aucune perception de taxe sur terrain devenu constructible n'est intervenue (contre 29.638 € en 2024).

**Une hausse de 9,77 % est constatée sur le chapitre des dotations et participations** : Elle provient essentiellement de hausse en 2025 du versement des compensations de Taxes foncières.

**Les autres produits**, composés principalement des produits des immeubles et des produits de cessions (101.500 €) augmentent de 65,16 %, hors opérations d'ordre budgétaire concernant la cession des modulaires.

VARIATIONS SUIVANT CATEGORIES DE RECETTES					
	2021	2022	2023	2024	2025
RBT charges pers et autres rembt	71 473 (+113,4 %)	56 805 (-20,5 %)	52 368 (-7,81 %)	55 557 (+6,09 %)	63 221 (+13,8 %)
Produits des services	197 395 (+21,5%)	266 800 (+35,2 %)	301 490 (+13 %)	265 490 (-11,94 %)	263 951 (-0,58 %)
Impôts et taxes	2 546 086 (-0,7%)	2 641 069 (+ 3,73 %)	2 822 823 (+ 6,88 %)	2 894 093 (+ 2,52 %)	2 899 719 (+ 0,19 %)
Dotations et participations	457 205 (+18,2%)	427 495 (-6,5 %)	437 117 (+2,25 %)	427 152 (-2,28 %)	468 884 (+9,77 %)
Autres produits	138 631 (+28,9 %)	150 216 (+8,35 %)	144 504 (-3,80 %)	175 879 (+21,71 %)	607 670 (+345,5 %)

Hors opérations d'ordre vente modulaires = 290 489

### d) Le résultat de fonctionnement

**A la fin de l'exercice 2025, on constate donc un excédent de fonctionnement de 503.210, 05 €**

Cet excédent sera affecté en priorité à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement

Elle a vocation à couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital.

Selon les règles de la comptabilité publique, le Conseil Municipal a la possibilité de reporter cet excédent sur la section de fonctionnement (C/002) ou de l'affecter tout ou partie sur la section d'investissement (C/1068). **Cependant, si un besoin de financement pour l'investissement est déterminé, l'affectation devra au moins couvrir ce besoin.**

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités et vue d'ensemble

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

**Le budget d'investissement regroupe :**

- **En dépenses** : outre le remboursement du capital des emprunts, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- **En recettes** : outre les emprunts nouveaux et les amortissements, le fond de compensation de la TVA (remboursement de la part TVA des investissements de n-2), les recettes perçues en lien avec les permis de construire (TAM), les subventions accordées pour les opérations d'investissements.

**Les recettes et dépenses d'investissement réalisées en 2025 se répartissent de la façon suivante :**

RECETTES		DEPENSES
Excédent 2024 reporté	1.643.600	Capital emprunts et portage fonc. 285.963
Excédent de fonct capitalisé	517.552	cautions et portage foncier 113.954
		Frais élab doc urbanisme 4.500
FCTVA et TAM	396.021	Ac. Logiciels, mob et mat divers 41.956
Subventions d'équipement	151.000	Installation matériel incendie 4.902
Emprunts et dettes	1.000.000	Ac véhicule 23.146
		Immo sur bât et equipts existants 23.877
Cautions	794	Travaux s/immeubles de rapports 17.467
		Travaux s/voirie 6.395
		Installations techniques 27.445
		Travaux et MO Extension Ecole 3.462.785
Amortissements	373.974	Immo. voiries et autres En cours 31.421
		Reversement TAM 24.560
Opérations d'ordre budgétaire	424.640	Opérations d'ordre budgétaire 323.140
<b>Total des recettes</b>	<b>4.507.581</b>	<b>Total des dépenses</b> <b>4.391.601</b>

### b) Les dépenses

**Le montant total des dépenses d'investissements se montent à 4.391.601 € pour l'année 2025, soit 75.23 % du budget prévisionnel.**

**Le remboursement du capital des emprunts pour 285.963 €** représente 6.5 % du budget réalisé de la section d'investissement. Pour information le capital restant dû en date du 31/12/2025 est de 4.678.708 €.

**Les opérations d'investissement de l'année 2025 ont été :**

- ✓ **Les remboursements de cautions pour 934 € et Les portages fonciers** du terrain attenant au bâtiment des services techniques et de la Grange Vernay **pour 112.660 €**.
- ✓ **La suite des travaux** de l'opération **d'extension du groupe scolaire pour 3.462.785 €** qui représentent l'essentiel du budget investissement de l'année (78,85%).
- ✓ **Les frais de révision du PLU pour 4.500 €**

- ✓ **Diverses acquisitions pour 41.956 € :**
  - 3.266 € d'achats de matériels pour les services techniques (aspi feuilles + sertisseuse)
  - 450 € de frais s/acquisitions de terrains
  - 16.560 € pour une tondeuse autoportée
  - 9.480 € de Jeux de cour pour l'école
  - 4.295 € pour des aspirateurs pour l'école
  - 1.794 € de matériel informatique pour l'école
  - 3.011 € de matériel informatique pour les services administratifs
  - 3.150 € de logiciels (cart@ads)
  - 400 € pour une cafetière (animations/réunions)
- ✓ **Une installation de poteaux d'incendie aux Nugues pour 4.902 €**
- ✓ **L'achat d'un véhicule pour les services techniques pour 23.146 €**
- ✓ **Des travaux sur immeubles et équipements existants pour 23.877 €**
  - 3.936 € pour la pose de stores au RPE
  - 14.874 € pour la réfection des terrains de tennis
  - 5.067 € pour les travaux sur le Four communal Chemin du Delard
- ✓ **Des travaux sur immeubles de rapports pour 17.467 €** correspondants à une partie des frais de MO « Rénovation énergétiques » Villas du Scey ;
- ✓ **Des travaux sur voirie pour 6.395 €** correspondants aux travaux d'aménagement de sécurité au Gay.
- ✓ **Des installations techniques pour 27.445 €** pour les Points d'Apports Volontaires de La Franquette (PAV)
- ✓ **Des immobilisations concernant les gros travaux de voirie pour 31.421 €**
  - 20.196 € pour la Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la Colombinière
  - 7.462 € pour les études du programme des mobilités et de l'aménagement des espaces publics
  - 3.763 € pour la Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de MONTEUIL

### c) Les recettes

**Les recettes d'investissements effectives de l'année 2025 représentent 4.507.581 € soit 74.6 % du budget prévisionnel.**

**Les recettes sont principalement constituées par les excédents de 2024 (excédent de fonctionnement capitalisé + excédent d'investissement), ainsi que le FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement pour un total de 2.557.174 €. Ces recettes constituent les recettes propres de la collectivité, c'est-à-dire ce qu'elle génère par ses propres moyens pour générer ses investissements.**

**Les subventions de financement des opérations perçues en 2025 se montent à 151.000 €, dont :**

- 81.000 € d'acompte de la Région pour l'extension du groupe scolaire
- 70.000 € d'acompte de la CAF pour l'extension du groupe scolaire

**Un emprunt de 1.000.000 € auprès de la Banque Postale** pour le financement de l'extension des locaux périscolaires du groupe scolaire. (Pour rappel les autres emprunts contractés pour l'opération : 600.000 € auprès De la CRCA, 1200000 € auprès de la NEF, 1200000 € auprès du Crédit Mutuel, 100000 € auprès de la CAF).

**Les cautions pour 794 €,**

**Enfin, Les amortissements des immobilisations** représentent une part de plus en plus importante du financement des investissements. **Ils se montent en 2025 à la somme de 373.974 €.**

**d) Le résultat et les restes à réaliser**

**Le résultat budgétaire de 2025 pour l'investissement est de + 115.980,47 €**

**Ce résultat sera à reporter en 2026 en excédent d'investissement**

Les dépenses d'investissements ayant fait l'objet sur 2025 de bons de commande, engagements ou marchés, **et non réalisées, doivent obligatoirement être reportées sur 2026.** Il s'agit des **RESTES A REALISER.** Il en est de même pour les recettes notifiées mais non encaissées en 2025.

**Ces « restes à réaliser » en DEPENSES d'investissement, pour un montant total de 1.420.700 € correspondent à :**

- Maîtrise d'œuvre et travaux groupe scolaire : 484.700 € (*à compléter au BP*)
- Maîtrise d'œuvre et travaux la Colombinière : 390.300 € (*à compléter au BP*)
- Subventions équipements TE 38 et Département : 164.600 € (*à compléter au BP*)
- Maîtrise d'œuvre Travaux Montreuil : 2.000 €
- Travaux parking marché aux cerises : 30.000 € (*à compléter au BP*)
- PAV Marronniers : 15.200 € (*à compléter au BP*)
- Maîtrise d'œuvre et travaux Rénovation énergétique Le SCEY + Tableaux Elec Ilôt Verney : 279.000 €
- Révision PLU : 4.200 €
- Mini-forêt : 31.200 €
- Engagements/commandes diverses acquisitions et travaux : 19.500 €

**Les « restes à réaliser » en RECETTES d'investissements, pour un montant de 665.600 € correspondent aux différentes subventions notifiées et non perçues, qui sont :**

- Solde subvention Région Ecole : 21.600 €
- Solde subvention CAF Ecole : 30.000 €
- Solde DSIL Ecole : 595.000 €
- Fonds de concours CAPV PAV : 19.000 €

**Il résulte de ces éléments un besoin de financement pour 2025 de 639.119,53 €**

**Excédent INVESTISSEMENT - RAR dépenses + RAR recettes**

**Soit 115.980,47 € - 1.420.700 € + 665.600 €**

### **III – LA SITUATION FINANCIERE au 31/12/2025**

**a) Les ratios d'analyse financière**

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements). Elle sert ainsi à financer :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au cpt 1641 des dépenses d'investissements)
- ✓ L'autofinancement des investissements

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brut dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été déduit le montant des amortissements de la dette sur l'exercice. Elle sert à autofinancer les investissements de la collectivité.

#### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes réelles Fonctionnement <b>RRF</b>	3 758 302	3 818 171	3 884 764	1,74%
depenses reelles fonctionnement <b>DRF</b>	2 740 051	2 937 421	3 007 580	2,39%
Epargne de gestion	1 063 572	922 872	923 559	0,07%
Intérêts des emprunts remboursés	45 321	42 122	46 375	10,10%
Epargne Brute ou CAF BRUTE	1 018 251	880 750	877 184	-0,73%
Taux d'épargne brute	27,09%	23,07%	22,58%	
Amortissement du Capital de la dette	212 252	272 473	285 963	2,39%
Epargne Nette ou CAF NETTE	805 999	608 277	591 221	-2,80%
En cours dette au 31/12	4 137 145	3 964 671	4 678 708	18,00%
Capacité de désendettement calculée	4,06	4,50	5,33	

**La capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2024-2025 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

**La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2025 et de 5,33.**

## b) Les Ratios obligatoires & moyennes par strates

Le tableau Ci-dessous présente les ratios obligatoires de la collectivité sur la période 2023-2025

Ratios / Année	2023	2024	2025	Ratio moyen national pour communes de 3 500 à 10 000 hbts
1 - DRF € / hab.	752,55 €	803,89 €	814,84 €	1 057,00 €
2 - Fiscalité directe € / hab.	465,24 €	494,13 €	504,27 €	502,00 €
3 - RRF € / hab.	1 032,22 €	1 044,92 €	1 052,50 €	1 278,00 €
4 - Dép. d'équipement € / hab.	509,47	660,26 €	987,36 €	416,00 €
5 - Dette / hab.	1 094,3 €	1 126,37 €	1 074,15 €	753,00 €
6 -DGF / hab	40,45 €	41,33 €	39,86 €	160,00 €
7 - Dép. de personnel / DRF	48,92%	47,16%	47,46%	55,60%
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	78,58%	84,07%	91,44%	89,10%
10 - Dép. d'équipement / RRF	59,26%	66,68%	93,55%	32,50%
11 - Encours de la dette /RRF	110%	103,80%	120,40%	58,90%

**Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

**Ratio 2** = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). **Ratio 2 bis** = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélevements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

**Ratio 3** = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

**Ratio 4** = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

**Ratio 5** = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

**Ratio 6** = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

**Ratio 7** = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

**Ratio 9** = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

**Ratio 10** = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

**Ratio 11** = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv), données 2022)